Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le



ID: 077-217702083-20251009-312025-AU

## **DECISION DU MAIRE N° 31/2025**

prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## Objet : Peinture portail et portillon impasse des Lilas – Insta Décor

Le Maire de la Commune de GOUAIX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment en application des articles 1 et 28,

En vertu de la délibération n° 77208200404 en date du 25 mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

## **DECIDE**

L'entreprise Insta 'Décor – 1 Chemin de la Forêt – 77114 GOUAIX est retenue pour des travaux de peinture du portail et du portillon logement impasse des Lilas

Le montant de ces travaux s'élève à 1 152,00 € HT soit 1 382,40 € TTC.

Le conseil Municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance

Fait à GOUAIX, le 9 octobre 2025 Le Maire,

Jean-Paul FEXC

Décision affichée le :